

Préconisations pour les travaux / nids de martinet (noir/alpin) :

2 espèces de martinets sont présentes dans notre région : le martinet noir et le martinet alpin (à ventre blanc). Tout deux cavernicoles, ils sont donc tributaires des cavités se trouvant dans les murs, les toits et sous les tuiles et leurs nids sont invisibles. (interface toiture/mur, fissure dans le mur, joints de dilatation). Le martinet à ventre blanc, rare, niche sur les falaises en espace naturel mais peut aussi fréquenter les anfractuosités des immeubles de grande taille (plus de 4 étages). Il est possible de repérer leur présence directe lors de passages effectués début juillet, de préférence le matin, entre 6h30 et 8h00, et le soir, à partir de 20h00, sinon il faudra repérer les habitats favorables (cavités et interstices de taille suffisante). On peut les confondre avec les hirondelles, mais leurs ailes en forme de boomerang les rendent bien reconnaissables. Ils dorment, mangent et se reproduisent en volant. S'ils tombent au sol, ils ne peuvent pas redécoller. Les martinets sont très fidèles à leur site de reproduction dans le bâti. Si le site leur convient, ils y reviennent chaque année. La destruction d'un site ou la condamnation de ses accès peut donc constituer un fort préjudice pour leur conservation. Les effectifs de martinets noirs marquent un déclin important en France et équivalent à plus de 50% en BFC entre 2002 et 2019 principalement du fait de l'obturation des anfractuosités servant de lieux de nidification lors de la rénovation des bâtiments (isolation des murs, ravalement de façades, réfection des toitures, etc.). L'emploi de pesticides est également mis en cause (déclin des insectes, source de nourriture) intoxication). Toutes les précautions nécessaires devront être prises si vous envisagez des travaux afin de minimiser l'impact sur cette espèce protégée.

Concernant la pose des nichoirs :

- Conserver au maximum les accès existants (ne pas boucher : trous de boulin, fissures stables, joints...d'une taille supérieur à une pièce de 2 €.) aux bâtiments et/ou créer des accès. Préserver si possible les trous d'envol d'origine en modelant à la truelle l'épaisseur de manteau isolant ajouté : taille du trou d'envol 3x5 cm. Sinon poser des nichoirs à l'endroit où les cavités sont colmatées, après la pose des matériaux isolants. Lors d'une construction, il est possible d'inclure des nichoirs-briques dans les murs.
- Installer plusieurs nichoirs spécifiques (espèce qui vit en groupe) à l'abri des vents dominants, sous les avant-toits ou autres avancées (au moins 20 centimètres) de façon à ce qu'ils soient protégés de la pluie et de l'ensoleillement direct, orientation est/sud-est. Ils devront être placés hors de portée des prédateurs (chats...). L'intérieur du nichoir doit être rugueux et non poncé. Le nichoir ne doit jamais être incliné vers le haut.
- Prévoir une hauteur de 5 m au minimum entre le trou d'entrée et le sol (mais si possible plus), cet espace doit être libre de tout obstacle.
- Durant la période de reproduction (entre le 1^{er} mai et le 31 Août), ne pas nettoyer les murs au jet d'eau.
- Il est possible d'installer un système pour éviter la colonisation par les moineaux ou les étourneaux ([voir ici : https://www.vogelwarte.ch/fr/oiseaux/conseils/nichoirs/nichoirs-a-martinets-noirs](https://www.vogelwarte.ch/fr/oiseaux/conseils/nichoirs/nichoirs-a-martinets-noirs)). Si c'est possible, la fermeture des nichoirs du 1^{er} Septembre jusqu'au 15 avril peut être une autre alternative.

Entretien des nids et des façades :

- Ne pas utiliser de peinture contenant des solvants aromatiques et pas de traitement des boiseries aux endroits susceptibles d'accueillir des nids (ces produits sont des répulsifs). L'utilisation d'huile de lin peut être une alternative.
- Exclure les façades en verre ou métalliques pour éviter les risques de collision. Concernant les façades en verre, si l'exclusion est impossible, la pose de silhouettes matérialisant la façade est à réaliser indispensablement. .
- Ne pas vider le nid lors de l'entretien.

Entretien des abords :

- Proscrire l'utilisation de pesticides dans les environs extérieurs.
- Laisser pousser des espaces herbacés et procéder si possible à l'entretien uniquement à compter du mois de juillet. Cela sera favorable aux insectes (source de nourriture). Vous pouvez également, limiter le nombre de tontes et augmenter la hauteur de coupe, semer des prairies fleuries. Favoriser la diversité au jardin en proposant plusieurs type de milieux (présence d'herbes folles, de zones d'arbres, de haies, de zones tondues,...)
- Si possible créer des mares à proximité.
- Pour les porteurs de projet intervenant sur des bâtiments collectifs : prévoir des panneaux explicatifs pour sensibiliser la population.
- **Quelques recommandations complémentaires :**
 - En cas de martinet en détresse, contacter le Centre de Soin Athenas au 03-84-24-66-05.
 - Dans le cas où les travaux prévoient l'installation d'un échafaudage qui empêche l'accès aux nids, ou pour la colonisation de nouveau site, l'utilisation d'un système de repasse sonore peut favoriser son occupation. Celui-ci est à effectuer à partir du 15 avril au 15 juin avec un programme entre 9h et 10h et 19h et 21h.